



**CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE**

**1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES**

# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSULTEE PAR VOIE ELECTRONIQUE**

**29 AVRIL 2021**

## **CONTRIBUTIONS DES MEMBRES ET REPONSES DE LA CCI PAYS DE LA LOIRE**



## CONTRIBUTIONS DES MEMBRES : QUESTIONS ET COMMENTAIRES

---

**Anne BLANCHE**, membre élue

En lisant le diaporama, je me demande s'il n'y a pas une erreur page 5 que je me permets de signaler. La variation de TFC nette est, entre le BE et le BR, de + 324 K€ (28 458 - 28 134) et pas - 245 K€ comme indiqué dans l'avant dernière colonne du tableau. C'est bien d'ailleurs 324 K€ qui est indiqué page 9.

**Marie-Jeanne BAZIN**, membre élue

Pas de commentaires.

## REPONSES DE LA CCI PAYS DE LA LOIRE

---

### CONCERNANT LA VARIATION DE TFC NETTE :

Très bonne remarque de Madame Blanche. Nous avons rectifié l'erreur dans le diaporama et une nouvelle version a été déposée en ligne. Le nouveau lien est [le suivant](#).